

Paris, le 09 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADF pour la reprise du déploiement des réseaux [fixes et mobiles] de télécommunications

La crise sanitaire actuelle révèle plus que jamais la place essentielle des réseaux de télécommunications, fixes et mobiles, dans la vie de la Nation dans tous nos territoires : communications d'urgence, télétravail vital dans la continuité dans le secteur public comme dans la survie des entreprises, continuité pédagogique et des soins, divertissement et lien social, etc.

Les nécessaires mesures de confinement mises en œuvre ont des conséquences majeures sur le déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et des nouveaux sites mobiles, l'ensemble de l'organisation mise en place par l'ensemble de la filière télécom avec le soutien de l'Etat et des collectivités étant parfois profondément déstabilisé, avec pour conséquence une forte diminution du rythme de production de sites mobiles et de lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH).

Les difficultés d'accès aux services administratifs, d'approvisionnement, de déplacements et d'hébergements ainsi que d'arbitrage entre poursuite de l'activité et mise au chômage partiel faute de pouvoir apporter une bonne protection sanitaire aux personnels, entraînent un ralentissement de moitié des capacités de travail des bureaux d'étude, une instruction des demandes travaux parfois à l'arrêt, et une capacité de nouveaux déploiements réduite à un quart du rythme précédent et en décroissance régulière.

Si des chantiers de redéploiement des équipements mobiles continuent à se poursuivre dans le territoire, il faut être vigilant sur l'impact de ralentissements non seulement pendant la période de confinement mais également au-delà, du fait de la difficulté à remettre en marche l'ensemble des acteurs de cette filière industrielle. Les déploiements FttH et mobiles sont néanmoins maintenus dans la mesure du possible afin d'éviter un arrêt total, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un arrêt durable de l'activité menacerait tout autant la réussite des objectifs de déploiements fixe et mobile, notamment dans les zones rurales qui en ont le plus besoin,

que le maintien en plein état de fonctionnement des réseaux déployés à ce jour. Il risque de déstabiliser durablement la filière, ne permettant pas de revenir à des capacités de production telles que celles enregistrées lors des derniers mois de 2019 et début 2020 (ex. 19 000 prises FttH/jour, dont 10 000 pour Orange).

Acteurs essentiels de la proximité et des solidarités dans les territoires, les Départements sont les garants d'un aménagement numérique accessible à tous, assurant – avec les réseaux d'initiative publique - ou accompagnant les déploiements de ces réseaux qui s'avèrent vitaux pour les habitants, les entreprises et la continuité des services publics. La situation de blocage actuel risque d'empêcher la réussite des efforts de rattrapage des déploiements pour réduire la fracture numérique et risque de faire perdurer des inégalités territoriales et sociales inacceptables pour la cohésion de la Nation.

Avec les Départements, l'Assemblée des Départements de France estime indispensable que les entreprises du secteur des télécommunications et leurs salariés puissent poursuivre leurs activités. Elle encourage donc le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures qui permettront de faciliter la reprise des chantiers de déploiement et encourage par la même occasion les opérateurs à continuer la production, en s'assurant préalablement et prioritairement de la protection et la sécurité de leurs salariés et sous-traitants.

Dans ce cadre, l'Assemblée des Départements de France appelle toutes les collectivités à faciliter la continuité du déploiement des réseaux FttH et mobile, dans la mesure de leurs moyens.

Le numérique est désormais aux yeux de tous un service aussi essentiel que l'eau ou l'électricité et chacun doit pouvoir y avoir accès. L'équipement de tous les territoires en réseaux FttH et sites mobiles doit être priorisé, avec notamment un financement adéquat du Plan France Très Haut Débit et une accélération du passage en 4G des pylônes départementaux Zone Blanche, afin de pouvoir déployer les services utiles à la population dont la crise révèle la nécessité.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 96 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.